Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215601121-20261104-2026100-DE

République Française
Département Morbihan
LIZIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le : 04/11/2026
Et
Publication ou notification du : 04/11/2026

L'an 2026, le 02 novembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de LIZIO s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GUILLERME Gwen, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/10/2026.

Présents : Mme GUILLERME Gwen, Maire, Mme VAILLANT Monique, M. BOURY Pascal, , Mme DEROCHE Rachel, M. CADIEU Jimmy, Mme THIRIOT Corinne, M. COURANT Anthony, Mme ROBERT Emmanuelle, M. BURBAN Sébastien, Mme JUIN Émeline, M. CHEMINEL Loïc, M. VAILLANT Fabien, M. GUILLAUME Romain, Mme BOURION Béatrice

Absents excusés:
Mme TISON Virginie a donné procuration à Mme DEROCHE Rachel
Absents :

M. SAULNIER

A été nommé(e) secrétaire : M. Sébastien BURBAN

2026100 – APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.1410-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 04/02/2026 par laquelle la commune de LIZIO a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du service assainissement collectif.

Vu le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur les candidatures,

Vu le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur les offres remises par les candidats,

Vu le rapport de Madame Le Maire établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat,

Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes,

Vu la note explicative de synthèse explicative

Considérant que le Conseil Municipal se prononce sur le choix du délégataire et le contrat de délégation deux mois au moins après la saisine de la commission prévue à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215601121-20261104-2026100-DE

DÉCIDE à l'unanimité,

Article 1 : **D'APPROUVER** le choix de retenir la société **AQUALIA** comme délégataire en charge de son service public d'assainissement collectif sur le périmètre de LIZIO à compter du 01 janvier 2027 et pour une durée de 12 années.

Article 2 : **D'APPROUVER** le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes

Article 3 : **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour son service public d'assainissement collectif sur le périmètre de LIZIO à compter du 01 janvier 2027 et pour une durée de 12 années

Article 4 : **D'AUTORISER** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme

En mairie, le 04/11/2026

Madame Gwen GUILLERME,
Maire de Lizio

